

SECRETARIAT D'ETAT
à l'EDUCATION NATIONALE et
à la Jeunesse

PARIS, le 16 Juillet 1941

Direction de
l'Enseignement Secondaire

3ème Bureau

LE SECRETAIRE D'ETAT A L'EDUCATION NATIONALE
& à la Jeunesse

à Messieurs les Recteurs.

Je vous rappelle que toutes les questions concernant l'organisation de l'Education Physique dans les établissements d'enseignement secondaire relèvent du Commissariat Général à l'Education Générale et aux Sports.

En particulier, les demandes de création, transformation ou suppression d'emplois de professeur d'Education Physique ou d'heures de Sport, ne doivent pas figurer parmi les propositions générales de créations de chaires et d'emplois formulées par les Administrations Collégiales en vue du mouvement annuel du Personnel, et adressées sous le timbre du 3ème Bureau de la Direction de l'Enseignement Secondaire. Une proposition spéciale doit être établie à cet égard, et m'être adressée sous le timbre du Commissariat Général.

Je vous prie d'en informer les Chefs d'Etablissements.

Pour le Secrétaire d'Etat & par autorisation,
Le Directeur de l'Enseignement Secondaire,
Pierre CHENEVIER.

DESTINATAIRES.-

MM. les Recteurs,)
MM. les Inspecteurs d'Académie,)
Lycées de garçons et de filles) 1 exemplaire
Collèges de garçons et de filles)
Cours secondaires)

Transmis à Monsieur le Proviseur du lycée Victor-Hugo à BESANCON.
Besançon, le 31 Juillet 1941
L'inspecteur d'Académie,

Micha